

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE VINEZAC
LUNDI 8 AVRIL 2019**

ABSENTS : M. Renaud MOULIN et Mme Sabine ZAGAR.

EXCUSES : Mme Nathalie CHEROUX donne pouvoir à Mme Julie MALLON, Mme Annie GROUBERT donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN,

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 :

Monsieur le Maire donne la parole à M. DEBARD, adjoint aux finances :

Il présente au Conseil les taux d'imposition des taxes locales. Il indique que la commission des Finances propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019.

Il rappelle les taux et les montants obtenus par les 3 taxes :

Taxe d'habitation :

*Base 1 492 000 €. Taux de prélèvement = 7.60%, soit un produit de **113 392 €**.*

Taxe sur le Foncier bâti :

*Base 936 500 €. Taux de prélèvement = 8.62%, soit un produit de **80 726 €**.*

Taxe sur le Foncier non bâti :

*Base 23 600€. Taux de prélèvement = 46.14%, soit un produit de **10 889 €***

Soit une recette totale pour la commune de 205 007 €.

Le maire tient à préciser que les taux d'imposition de la commune de Vinezac sont en dessous de la moyenne. Cela peut être considéré comme une sage décision pour les contribuables, mais il faut savoir que cela entraîne aussi une pénalisation pour la commune dans le calcul des diverses dotations de l'Etat qui considère qu'il n'y a pas lieu d'aider fortement une commune qui ne sollicite pas totalement le potentiel fiscal moyen de ses habitants.

Après un tour de table, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Debard, adjoint chargé des finances. Celui-ci indique les montants déjà discutés en Commission des finances. A savoir :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 019 341 € dont 314 453,81 € de résultat reporté de l'exercice 2018.

Dépenses : 1 019 341 € dont un virement de 299 998 € à la section d'investissement.

Section d'investissement :

Recettes : 1 039 320 € dont 230 821.21 € d'excédent reporté de 2018.

Dépenses : 1 039 320 € dont 522 773 € de restes à réaliser 2018.

Il rappelle les programmes de la section d'investissement :

- Travaux d'agrandissement du cimetière,
- Sécurisation de la RD423 dans la traversée du village, de la sortie mairie à la Croix des Lauzes
- Travaux d'économie d'énergie (éclairage et chauffage) et d'accessibilité dans les bâtiments communaux
- Travaux de voirie sur une partie du réseau communal
- Travaux de peinture à l'école et pose de rideaux (côté primaire)
- Programme des travaux de restauration de l'église classée de Vinezac
- Achat de matériel et mobilier pour l'école et la mairie
- Aménagement du parvis salle Alain-Rouvière et installation WC publics (automatiques) sous la mairie
- Mobilier urbain pour la place du Chalendas.

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter le budget primitif 2019.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2019 présenté ci-dessus.

(Une note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2019 sera disponible sur le site de la commune).

TRAVAUX PONT DU GUE :

Monsieur le Maire propose au Conseil la réparation du pont du Gué. Il rappelle que ce pont est un ouvrage public qui permet l'accès à une propriété privé ainsi qu'à un chemin rural qui rejoint le quartier de l'impasse des Alliers .

Ce « pont » n'est en fait qu'un accollement de trois buses qui n'offre pas un passage suffisant lors des grosses pluies. Monsieur le Maire indique que l'eau du ruisseau monte parfois à hauteur des caves du propriétaire à cause des embâcles faisant barrage.

Il donne le montant de la réparation qui est d'environ 13 000€ TTC et indique que le propriétaire fait une proposition de fonds de concours pour un montant de 6000€.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable pour commander ces travaux et accepte le montant de 6000€ en fonds de concours.

DEMANDE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est possible de demander une aide au Département dans le cadre des « villages de caractère » pour la réalisation de l'installation d'un WC public automatique ainsi que le mobilier urbain pour le programme « accueil vélo ».

Il signale qu'il se rapprochera aussi de la Région pour voir si certains travaux peuvent être subventionnés.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à faire les demandes d'aide.

TRAVAUX VOIRIE 2019 :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Arnaud, adjoint à la voirie.

Celui-ci donne le programme prévisionnel des travaux de voirie chiffré avec l'aide du Département

- *Une partie route de la Fontaine : 23 522.40€*
- *Une partie Chemin de Flogères : 8 825.88€*
- *Une partie Chemin de Lembras : 6 816.00 €*
- *Une partie route de Veyras : 12 466.20€*
- *Une partie route des Auverges : 29 584.56€*
- *Une partie route des Côtes : 7 099.00€*
- *Une partie route du Saut : 20 952.00€*

Soit un montant estimé à 109 266.24€ TTC

L'enveloppe voirie est de 96000 TTC pour l'année 2019, la commission devra décider du choix et peut-être de faire réaliser certains travaux par le service technique de la commune.

Le Conseil en prend note.

Divers :**Créance irrécouvrable :**

Monsieur le Maire indique que le Trésor Public, comptable de la commune, ne peut pas récupérer un montant de 13.80€ pour un livre détérioré (bibliothèque municipale) lors de l'exercice budgétaire de 2013. Le montant est inférieur au seuil de poursuite. Le comptable demande au conseil de délibérer pour une créance irrécouvrable.

Après délibération le conseil à l'unanimité autorise le maire à faire un mandat sur le compte 6541 pour un montant de 13,80 € en « admission en non valeur ».

D.I.A :

Monsieur le Maire informe d'une Demande d'Intention d'Aliéner (DIA) qu'il a reçue sur la vente d'une maison située 199, route de Largentière (maison et terrain section B N° 1340 surface 1250 m², pour un prix de 207 000€).

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, a décidé de ne pas préempter ce bien.

Séance levée : 22 h 30